

Schœlcher, le 3 novembre 2016

La Rectrice de l'académie de la Martinique
Chancelière de l'Université
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale

à
Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division

Délégation Académique
aux Relations
Européennes,
Internationales et à la
Coopération

Dossier suivi par
Frédéric ROBINEL
Téléphone
05.96.52.25.11
Mel
Frederic.robinel
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHŒLCHER
cedex

**Objet : Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger
2017-2018, 2nd degré**

Référence : DAREIC/BC/CC/FR/ 2015/11/07

Je vous informe du lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger.

L'objectif de ces actions de formation est de : favoriser « le développement des compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, l'ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde ainsi que la promotion du français à l'étranger » (B.O. n°38 du 20 octobre 2016).

Il est à noter que toutes les informations relatives aux programmes mentionnés en objet (description des stages, fiches de candidatures, calendrier des opérations) sont consultables et téléchargeables dans le BO à l'adresse électronique suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=107494

1. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger (Cf. annexe 1)

Les candidatures aux stages de perfectionnement linguistique et culturel font l'objet d'une **inscription en ligne**.

Les formulaires de candidature sont téléchargeables **jusqu'au 13 janvier 2017**, à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Les candidats devront conserver une copie du dossier et remettre l'original au directeur d'école.

Les dossiers seront transmis par le chef d'établissement à l'IA-IPR qui les remettra avec avis à la DAREIC, pour le **20 janvier 2017**, délai de rigueur, pour être adressés ensuite, classés par ordre de préférence, au CIEP pour le **24 février 2017**.



2. Programme CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane) (Cf. annexe2)

Toutes les informations relatives à ce programme sont consultables, jusqu'au **20 janvier 2017**, à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>

2/2

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables à la même adresse. Ce programme est également ouvert aux établissements privés sous contrat.

3. Des séjours professionnels (Cf. annexe 3)

Les professeurs de langue vivante, de discipline non linguistique (DNL) et d'autres disciplines exerçant dans des établissements français du second degré peuvent effectuer des séjours professionnels dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume Uni.

Les établissements publics du second degré peuvent être candidats à **l'accueil d'un professeur européen dans le cadre des séjours professionnels.**

Pour plus d'informations sur le programme consultez le site : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels> (date limite de candidature 26 mars 2017)

Les dossiers seront transmis à la DAREIC avec avis des chefs d'établissement et de l'IA-IPR de la discipline concernée au plus tard **le 31 mars 2017.**

Veillez faire la diffusion la plus large de ces programmes et des calendriers y afférents.




Béatrice CORMIER